Réf. Farde e-Assemblées : 2600816

N° OJ : **207**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Convention partenaire ambassadeur SPP Intégration Social entre WeTechCare et la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui vise à devenir “une ville intelligente au service de tous”, une Ville qui utilise les nouvelles technologies pour améliorer son efficacité, sa qualité de vie et de service et son développement durable; et l'importance de l'inclusion numérique dans la stratégie Smart City de la Ville de Bruxelles;

Vu la Charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles (validée par le Conseil le 16 octobre 2023) synthétisant les engagements ainsi qu'un plan d'action de projets à mener dans le domaine des droits humains numériques d'ici à 2030 au sein de la Ville, dont le premier chapitre est focalisé sur l’inclusion numérique ;

Considérant que l’asbl WeTechCare a pour objectif de donner les moyens à toutes et tous de profiter des opportunités du numérique et d’améliorer l’accompagnement social grâce à la technologie ;

Considérant que l’asbl WeTechCare a introduit une demande de partenariat non monétaire auprès de la Ville de Bruxelles dans le cadre de programme ambassadeurs au sein de leur projet 123 Digit, financé par le SPP Intégration Social dans le cadre de l’appel à projets "e-inclusion for Belgium » ;

Considérant que dans le cadre de ce partenariat, WeTechCare propose à la Ville de Bruxelles de lui offrir :
- un accompagnement collectif (sous fores de sessions pratiques /formations pour aider à gestion de projets d'inclusion numérique et à en évaluer les impacts)
- un suivi individuel (notamment en aidant la Ville dans la mise en place de deux actions de la charte des droits numériques et à la conseiller sur d’éventuels autres actions à y ajouter)
- une intégration dans une communauté d'acteurs de l'inclusion numérique afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL WeTechCare afin de définir les modalités du partenariat concernant le programme « ambassadeur ».

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :
Article unique : la « Convention non-monétaire de partenariat entre WeTechCare et la Ville de Bruxelles dans le cadre du programme ambassadeurs du projet 123 digit » est adoptée.

Annexes :

Convention non-monétaire de partenariat entre WeTechCare et la Ville de Bruxelles dans le cadre du programme ambassadeurs du
Présentation WeTechCare (Consultable au Secrétariat des Assemblées)